



# COMPTE ENTREPRISE



## 4 bonnes raisons

pour s'inscrire aux fonctionnalités « Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels », sur net–entreprises.fr

### 1) **RÉPONDRE** à une obligation légale

L'inscription aux services AT/MP sur net-entreprises.fr est une obligation légale pour toutes les structures (entreprises, associations, ...), quel que soit leur effectif, afin de recevoir leur notification de taux de cotisation AT/MP de façon dématérialisée.

Otre tiers déclarant (expert-comptable notamment) ne peut se substituer à vous pour remplir cette obligation légale. L'inscription aux services AT/MP doit être faite en votre nom propre, avec votre numéro de Siret.

#### 2) COMPRENDRE comment est calculé o mon taux de cotisation AT/MP

 Les éléments servant de base au calcul de votre prochain taux sont disponibles dans l'onglet
« Les données pour mon prochain taux ».

#### 3 **DEMANDER** une subvention pour prévenir **b** les risques professionnels dans mon entreprise

① L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose plusieurs subventions pour vous aider à investir dans des diagnostics, formations, équipements... Découvrez ces aides et remplissez une demande en ligne.

#### SAVOIR comment se situe mon entreprise en termes d'exposition aux risques

Dans l'onglet « Prévenir les risques professionnels », vous pouvez télécharger un bilan de vos risques professionnels élaboré sur la base de nos statistiques et télécharger l'attestation de vos indicateurs des risques professionnels.

#### ameli.fr/entreprise





Vos services seront activés dans un délai maximum de 2 jours ouvrés. onception & réalisation graphique : CPAM 13 : SRGI / Studio graphique – Octobre 202

ameli.fr/entreprise